

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 mai 2015

DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2739)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS116

présenté par
M. Sirugue, rapporteur

ARTICLE 14

A l'alinéa 22, substituer à la référence :

« L. 911-2 »,

la référence :

« L. 911-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une référence, évitant un double renvoi.